

Cinquième partie

Ouverture internationale

Introduction

En 2002, les chefs d'État et de gouvernement, reconnaissant le rôle essentiel de l'éducation pour atteindre les objectifs de Lisbonne¹, ont décidé que les systèmes européens d'éducation et de formation deviendraient une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010. Il existe de nombreuses évaluations à caractère international qui permettent de comparer la performance des systèmes éducatifs à travers le monde. En effet, différents organismes internationaux mènent de telles études, notamment l'Association internationale pour l'évaluation de l'efficacité dans le domaine scolaire (IEA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Unesco, ou encore Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe.

En France, c'est la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui participe aux travaux de ces organismes.

¹ Au niveau européen, les politiciens ont reconnu le caractère essentiel de l'éducation et de la formation, pour le développement et la réussite de la société de la connaissance et de l'économie actuelles. La stratégie de l'UE insiste sur la nécessité pour les pays de collaborer et d'en tirer des enseignements mutuels.

Chapitre I

LE PROGRAMME PISA

« La qualité de l'éducation est l'atout le plus précieux des générations présentes et à venir. Elle exige l'engagement sans faille de tous : gouvernements, enseignants, parents et élèves. L'OCDE y contribue avec l'enquête PISA, qui suit l'évolution des résultats de l'éducation selon un cadre approuvé par tous, qui se prête à des comparaisons internationales valides. En montrant que certains pays réussissent à allier équité et qualité, l'enquête PISA lance des défis ambitieux à d'autres pays. »²

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est une évaluation internationale mise sur pied par l'OCDE, qui vise à tester les compétences des élèves de 15 ans. C'est une enquête menée tous les trois ans. Elle a pour objectif de fournir aux différents acteurs (décideurs politiques, autorités scolaires, enseignants, parents, élèves) des données comparatives permettant d'estimer dans quelle mesure les élèves disposent des connaissances et aptitudes que la société moderne exige.

Le programme PISA a pour but de fournir aux pays membres de l'OCDE, et aux pays partenaires participant à l'enquête, des informations sur les performances des jeunes de 15 ans, en lecture, en mathématiques et en sciences. Le premier cycle comprend trois enquêtes, qui ont eu lieu respectivement en 2000, 2003 et 2006.

Un deuxième cycle a commencé avec PISA 2009. Les résultats des enquêtes PISA servent à établir en priorité trois types d'indicateurs : les indicateurs de performance dans les trois domaines testés, les indicateurs contextuels, permettant d'associer les résultats aux caractéristiques des élèves et des établissements, et les indicateurs de tendance, montrant l'évolution des résultats des indicateurs au fil du temps.

Les enquêtes PISA sont menées tous les trois ans. Les domaines examinés sont la lecture (compréhension de l'écrit), les mathématiques et les sciences. À chaque enquête, l'une des trois matières est considérée comme matière principale aux fins de l'évaluation et c'est par conséquent celle qui fait l'objet de la plus grande attention. Le fil conducteur pour la définition de toutes les compétences évaluées

² Angel Gurrí, Secrétaire général de l'OCDE, 2009.

par PISA est le concept d'apprentissage tout au long de la vie, un concept qui ne comprend pas (uniquement) l'évaluation des notions acquises, mais surtout la capacité de réfléchir sur la base de ses propres connaissances et expériences, tout comme la capacité d'appliquer ces connaissances aux problèmes et aux tâches de la vie quotidienne. La définition des domaines de compétence correspondants et la création des exercices se basent sur ce principe.

En réalité, chaque pays mène son enquête PISA, qui est un programme décentralisé de l'OCDE. Chaque État finance sa propre enquête et assume une partie des coûts internationaux. C'est le secrétariat de l'OCDE qui assume la direction générale du programme, tandis que les principales décisions sont prises conjointement dans le cadre du PGB (*PISA Governing Board*) par les gouvernements des pays participants. Pour PISA 2009, des consortiums internationaux ont été chargés d'assurer la réalisation du projet sur les plans pratique et technique, de coordonner ce dernier au niveau international, et de veiller à l'application du concept élaboré par l'OCDE pour comparer les compétences des élèves.

En mai 2010, la Cour des comptes a publié un rapport intitulé *L'Éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves*, dans lequel elle se réfère à l'enquête PISA.

Dans ce rapport, la Cour des comptes conclut qu'« en définitive, le système scolaire français, mesuré par PISA à un stade proche de la fin de l'instruction obligatoire, est caractérisé, non seulement par le fait que l'élite scolaire est proportionnellement moins importante en France que dans les pays qui obtiennent les meilleurs résultats, mais aussi par un écart particulièrement élevé entre les meilleurs élèves et les plus faibles : la proportion des élèves qui se situent dans les niveaux les plus bas est deux fois plus importante que dans les pays qui obtiennent les meilleures performances. Quel que soit le domaine évalué (compréhension de l'écrit, mathématiques, culture scientifique), la France compte à peu près 50 % à 60 % d'élèves aux résultats satisfaisants (niveau 3 des tests PISA et au-dessus), 20 % à 30 % d'élèves aux résultats insuffisants (niveau 2), et 20 % d'élèves en grande difficulté scolaire (niveau 1 et en dessous) ».

Score moyen en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences

	Mathématiques	Compréhension de l'écrit	Sciences
Finlande	548	547	563
Corée	547	556	522
Pays-Bas	531	507	525
Suisse	530	499	512
Canada	527	527	534
Japon	523	498	531
Nouvelle-Zélande	522	521	530
Australie	520	513	527
Belgique	520	501	510
Danemark	513	494	496
République tchèque	510	483	513
Islande	506	484	491
Autriche	505	490	511
Allemagne	504	495	516
Suède	502	507	503
Irlande	501	517	508
Moyenne OCDE	498	492	500
France	496	488	495
Pologne	495	508	498
Royaume-Uni	495	495	515
République slovaque	492	466	488
Hongrie	491	482	504
Luxembourg	490	479	486
Norvège	490	484	487
Espagne	480	461	488
États-Unis	474	-	489
Portugal	466	472	474
Italie	462	469	475
Grèce	459	460	473
Turquie	424	447	424
Mexique	406	410	410

Chapitre 2

REGARDS CROISÉS

2.1 L'école maternelle : deux exemples

La France a une politique généreuse pour la petite enfance : elle a une offre extensive de places d'accueil avec un accès universel, généralisé et gratuit à partir de trois ans, dans le système éducatif. L'offre est diversifiée pour les moins de trois ans, en particulier grâce à la scolarisation des enfants de deux ans. En outre, la formation et le statut des enseignants sont élevés.

De leur côté, les pays nordiques ont un système intégré (affaires sociales ou de l'éducation), très décentralisé au niveau des communes. Il n'y a pas vraiment de programmes nationaux, si ce n'est des orientations au niveau des valeurs qui doivent guider les projets locaux. Entre cinq, six et sept ans, les enfants sont reçus dans une classe préscolaire qui prépare au primaire. L'enfance nordique se caractérise par la double socialisation famille / lieu d'accueil, revendiquée comme une expérience positive qui élargit l'horizon social de l'enfant et favorise sa capacité d'intégration dans la société.

Enseignement et éducation

Les pays nordiques ont produit le concept d'« *educare* », qui unit l'éducation et les soins, l'accueil, et leur accorde une importance égale. *Educare* implique une finalité développementale globale pour les enfants, les concepts d'enseignement et d'apprentissage ne sont pas utilisés.

La centration est sur l'enfant, l'éducateur le laisse développer ses activités propres selon ses propres motivations et intérêts. Il s'efforce d'être à l'écoute et de réagir de façon ouverte et encourageante. Le jeu, le jeu libre, le jeu symbolique, est central. L'éducateur crée un environnement qui stimule la curiosité des enfants et leurs activités exploratoires ; il réfléchit avec eux sur leurs expériences concrètes, leur permettant ainsi de prendre du recul et de construire des connaissances. Les dérives possibles sont soulevées par les nordiques eux-mêmes : c'est le laisser-faire, l'aspect garderie et le hiatus avec l'école primaire.

2.2 L'école primaire et le collège : constats

Lorsqu'on effectue un tour d'horizon des principales caractéristiques de l'organisation de l'enseignement primaire et, plus globalement, de l'enseignement obligatoire en Europe, le premier constat qui s'impose est que, partout en Europe, l'école primaire privilégie la fonction d'intégration : l'ensemble des établissements de ce niveau offre le même programme et le même contenu de formation à tous les enfants. L'enseignement est ouvert dans la majorité des pays aux élèves dès l'âge de six ans ou de sept ans. Il coïncide généralement (exception faite de l'Irlande, de la Pologne, du Luxembourg et des Pays-Bas) avec la première année de l'enseignement obligatoire. Celui-ci s'étale sur neuf ou dix ans, dans la plupart des pays, et couvre le niveau secondaire inférieur (par exemple, le collège en France) et / ou une partie du secondaire supérieur (par exemple, le lycée). La majorité des jeunes Européens achève sa scolarité obligatoire théoriquement à quinze ou à seize ans.

C'est, en revanche, sur la façon d'organiser les parcours scolaires au cours de l'enseignement obligatoire ou, plus précisément, sur la « façon d'articuler la fonction d'intégration et de différenciation » entre les niveaux primaire et secondaire, que les systèmes éducatifs européens se différencient le plus.

2.3 Le lycée : la diversité

Les modes d'organisation du lycée sont très divers selon les pays, qu'il s'agisse de la durée, du temps d'instruction, de l'existence ou non d'un diplôme en fin de cursus, ou encore de la composition des programmes et des cours.

En France, la durée de l'instruction prévue dans les établissements publics qui scolarisent les élèves de quinze ans s'élève en moyenne à 1 147 heures par an : c'est très au-dessus de la moyenne des pays membres de l'Union européenne³ (965 heures) ou de l'OCDE (968 heures).

Les certifications (baccalauréat, système de contrôle continu et de crédits, attestation de fin d'études...) diffèrent aussi largement selon les filières et les pays. Dans tous les pays de l'Union européenne, un certificat est délivré aux étudiants qui terminent l'enseignement

³ Source : MEN.

secondaire supérieur général et qui ont satisfait aux exigences requises. La détention de ce certificat est normalement une condition minimale nécessaire pour accéder à l'enseignement supérieur.

En Espagne et en Suède, le certificat est délivré uniquement sur la base de l'évaluation continue de la (ou des) dernière(s) année(s) du secondaire général. Les programmes, nombre et nature des disciplines enseignées, ratio entre les matières obligatoires et les matières optionnelles, les dispositifs pédagogiques (individualisation plus ou moins poussée des parcours, etc.) diffèrent aussi largement selon les filières et les pays.

En Angleterre : les élèves préparent des examens (*A-levels*) sur au moins trois matières, dont aucune n'est obligatoire. Ces *A-levels* constituent la porte d'entrée incontournable à l'université et sont notés sur cinq niveaux allant de A (le plus haut) à E (le plus bas). Chaque *A-level* obtenu est transcrit en points allant, selon le résultat, de 40 à 120 sur le barème de l'Universities and Colleges Admissions Service (UCAS). L'UCAS est l'organisme officiel qui centralise les demandes d'inscription et décide de l'attribution des places dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur, au Royaume-Uni.

En Allemagne : les élèves doivent choisir un minimum défini de cours obligatoires, mais ont une grande liberté dans le choix de leurs matières, parce qu'ils peuvent créer des domaines de spécialisation individuelle dans la vaste gamme de cours qui leur est offerte. Les matières sont regroupées en domaines : langues, littérature et arts, sciences sociales, mathématiques, sciences naturelles et technologies. Chacun de ces groupes de matières doit être représenté dans le programme de tout élève tout au long de l'enseignement secondaire supérieur et à l'examen de l'*Abitur*.

Chapitre 3

REGARDS CHOISIS SUR QUELQUES VOISINS EUROPÉENS

3.1 Le système éducatif allemand⁴

En Allemagne, l'éducation est sous la responsabilité des Länder⁵. On peut donc observer des variations importantes selon les lois de chaque Land. L'État fédéral joue toutefois un rôle, principalement en termes de financement et de coopération internationale, par l'intermédiaire du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche.

Le *Kindergarten*⁶ est le premier lieu qui accueille l'enfant à partir de trois ans. Le maître mot semble être « jeu libre » : aucune activité n'est imposée, l'enfant évolue au sein d'un espace de découverte. Il y a en Allemagne peu de crèches et de nourrices. En 2008, l'Allemagne comptait 364 190 places de crèche pour des enfants âgés de moins de trois ans, soit des places pour seulement 17,8 % d'entre eux.

La *Grundschule* (l'école primaire) s'étend sur quatre années, appelées « classes 1 à 4 ». Une classe regroupe environ vingt-cinq élèves. En 2007-2008, l'Allemagne comptait 16 649 écoles primaires, fréquentées par trois millions d'élèves. Une classe garde son enseignant pendant deux, voire quatre ans. Ce n'est que pour les matières comme l'art, la musique et le sport qu'une classe change de professeur. Le système d'évaluation prévoit des notes de 1 à 6, 1 étant la meilleure note, mais souvent, les enfants des premières classes ne sont pas notés.

Après quatre ans d'école primaire, les enfants choisissent avec leurs parents et leurs enseignants la filière scolaire la plus appropriée pour eux : la *Hauptschule*, la *Realschule* ou le *Gymnasium*.

La *Hauptschule* (école secondaire générale) comprend cinq à neuf classes et propose une formation générale composée de cours théoriques et de cours pratiques. Elle a pour objectif de préparer les élèves à l'apprentissage.

⁴ Source : CIDAL (Centre d'information et de documentation de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne).

⁵ Division administrative formant un état.

⁶ « Le jardin d'enfants ».

La *Realschule* (collège d'enseignement général) commence en classe 5 (environ onze ans) et se poursuit jusqu'à la classe 10. Les enseignements y sont plus complets, tout en restant généraux. Les diplômés de la *Hauptschule* ou de la *Realschule* envisagent, pour la plupart, une formation professionnelle⁷.

Le *Gymnasium* (le lycée) correspond au système français du collège / lycée. Il propose une formation générale, qui dure, selon les Länder, huit ou neuf ans et qui débouche sur un baccalauréat allemand, appelé « *Abitur* ». Durant les deux dernières années, les élèves peuvent se spécialiser dans certaines matières, tout en continuant d'autres matières obligatoires (maths, allemand, histoire...). Cette spécialisation (*Leistungskurse*) a pour fonction de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur. Les règlements concernant le choix de ces cours intensifs et les matières obligatoires au bac varient fortement entre les Länder. L'obtention de l'*Abitur* confère un diplôme appelé « certificat général d'accès à l'enseignement supérieur » (*die Allgemeine Hochschulreife*). L'*Abitur* est un examen reconnu au niveau national, mais organisé de différentes manières selon les Länder.

Dans certains Länder, il existe des *Gesamtschule*⁸, où vont tous les élèves. Ces derniers sont ensuite répartis en fonction de leurs capacités. Après l'équivalent de la 3^e française (14-15 ans), les élèves peuvent partir en *Lehre* (en apprentissage), ou bien rester trois ans de plus pour avoir leur *Abitur*.

• Les Länder

Les compétences principales dans le secteur de l'éducation appartiennent aux Länder. C'est ce qu'on appelle la « *Kulturhoheit der Länder* » (« la souveraineté de la culture des Länder »). Tous les ministres de l'Éducation des Länder se rencontrent régulièrement pour harmoniser au maximum l'enseignement dont ils ont la responsabilité. Pour autant, il n'existe pas d'uniformisation des programmes d'enseignement, des volumes horaires et des modalités de certification en fin de cursus au niveau national. Cela démontre une volonté politique de préserver la diversité des actions éducatives, la différenciation du système éducatif au niveau du secondaire et une

⁷ En 2007, l'Allemagne comptait 1,6 million d'apprentis.

⁸ Ce type d'école réunit les trois filières scolaires : *Hauptschule*, *Realschule* et *Gymnasium*. Elles sont peu répandues en Allemagne et ont pour finalité d'éviter une orientation précoce.

émulation entre les Länder. Les disparités régionales existent et le fédéralisme éducatif allemand amène à trouver différentes formes de filières dans les Länder.

• **L'apprentissage : la spécificité du système allemand**

Après avoir terminé la *Hauptschule*, la *Realschule* ou le lycée, beaucoup de jeunes Allemands décident d'apprendre un métier. Le système dual allemand propose des apprentissages de trois ans sous contrat dans une entreprise. Cette formation pratique est complétée par des enseignements généraux et technologiques dans une école professionnelle : la *Berufsschule*. Des diplômes professionnels sont délivrés à l'issue de la formation pendant laquelle les apprentis touchent une indemnité mensuelle, et le contrat avec l'entreprise stipule que l'élève dispose d'assez de temps pour fréquenter l'école (un ou deux jours par semaine).

En 2007, l'Allemagne comptait 1,6 million d'apprentis et 623 929 contrats d'apprentissages ont été conclus. En réalité, malgré la situation économique difficile, l'apprentissage est une forme de qualification professionnelle qui a fait ses preuves en Allemagne.

• **Les réformes en cours**

Compte tenu des résultats des études internationales, un certain nombre de réformes sont en cours pour faire évoluer le modèle allemand vers un système plus égalitaire. Elles se traduisent par l'amélioration de la maîtrise de la langue allemande pour les enfants issus de l'immigration (une priorité dès le préélémentaire), mais aussi par une meilleure articulation entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

D'autres réformes visent à améliorer la prise en charge des enfants défavorisés et la mise en réseau local et régional d'acteurs de la formation professionnelle, afin d'assurer une meilleure insertion des jeunes en difficultés.

« Les Länder financent la rémunération des enseignants, les communes, la construction et les services. Face à l'émigration des plus qualifiés vers des régions plus dynamiques, et les désavantages qui en résultent au niveau local [...], le système sélectif allemand des filières, outre sa forte empreinte sur les disparités sociales et l'égalité des chances, pourrait renforcer aussi les disparités sociales régionales. » Il semble

qu'en Allemagne on réussisse moins bien qu'ailleurs à réduire les inégalités sociales par l'éducation.

3.2 Le système éducatif britannique

Géré par trois « ministères » indépendants⁹, le système d'enseignement au Royaume-Uni n'en forme pas moins un paysage éducatif cohérent d'une nation à une autre. Les quatre nations qui composent le Royaume-Uni ont opté pour un système d'éducation comparable en de nombreux points : durée de la scolarisation obligatoire (de cinq à seize ans), gratuité de l'enseignement primaire et secondaire jusqu'à l'âge de dix-huit ans, découpage de la scolarité en *key stages*¹⁰, rythme des évaluations, liberté pédagogique, décentralisation de la gestion du budget de l'enseignement public au niveau des *Local Education Authorities* (LEA)¹¹, autonomie des universités... sont autant de grandes lignes communes.

Axé sur le développement global de l'élève, ce modèle est performant¹². Nous aborderons uniquement ici le système anglais.

• Les étapes de la scolarité

L'éducation est obligatoire de cinq à seize ans, mais beaucoup d'enfants sont scolarisés dès l'âge de quatre ans. Il n'existe pas d'école maternelle : les enfants sont accueillis dans des *nursery schools*.

Les keys stages

- *Key stage 1* (5 à 7 ans) et *key stage 2* (7 à 11 ans) : pendant les deux premières étapes, tous les enfants étudient l'anglais, les mathématiques, les sciences, l'informatique, l'histoire, la géographie, le dessin, la musique, l'éducation physique, l'éducation civique.
- *Key stage 3* (11 à 14 ans) : pendant la troisième étape, les mêmes matières (*key stage 1* et 2) sont étudiées et est rajoutée une langue étrangère moderne, ainsi que l'instruction civique.
- *Key stage 4* (14 à 16 ans) : sont étudiés l'anglais, les mathématiques, les sciences, l'éducation physique, l'informatique,

⁹ *Department for Children, Schools and Families*, pour l'Angleterre et le Pays de Galles, *Scottish Government, Education and Training*, pour l'Écosse et *Department of Education in Northern Ireland*, pour l'Irlande du Nord.

¹⁰ « Étapes clefs », équivalent de nos cycles.

¹¹ Qui appliquent les directives nationales en termes de programme pour l'Angleterre et le Pays de Galles (*national curriculum*) et de procédures d'évaluation.

¹² L'enquête PISA 2006 souligne notamment les bons résultats du Royaume-Uni, supérieurs à la moyenne de l'OCDE, en termes d'apprentissage des sciences.

et une langue étrangère moderne. D'autres matières peuvent être rajoutées de manière optionnelle. Les écoles nationales doivent aussi dispenser l'éducation religieuse et (dans les écoles secondaires) l'éducation sexuelle.

1) *Primary school* (5 à 11 ans) : il est obligatoire d'aller à l'école primaire (*primary school*) à partir de l'âge de cinq ans. Les deuxième et sixième années comportent chacune un examen, respectivement après le *key stage 1* et le *key stage 2*.

2) *Secondary school* (11 ans à 16 ans) : après l'école primaire, deux types d'établissements coexistent : *grammar school* (lycée) et *comprehensive school* (lycée général). Pour entrer dans une *grammar school*, il faut passer un examen nommé « 11+ ». Les *grammar schools* étant pour les élèves les plus doués, la grande majorité des enfants vont à la *comprehensive school*. Les autres vont à la *grammar school* ou dans une école privée.

À partir de l'âge de onze ans, les jeunes Anglais étudient pour passer les examens du *key stage 3*, qui se terminent par le passage du GCSE¹³. En effet, après avoir réussi la neuvième année, les élèves choisissent les matières pour cet examen : huit à douze disciplines sont à choisir, dont quatre sont obligatoires (les maths, l'anglais, la littérature anglaise et les sciences).

À partir de seize ans l'école n'est plus obligatoire.

3) Après l'obtention du GSCE, l'élève a la possibilité de suivre un cursus de deux ans dans un « collège » ou un *Sixth Form Centre*¹⁴ pour passer les *A-Levels*, appelés également des « certificats général d'enseignement » (CGE). L'obtention à la fin du cycle secondaire du *A-Level*, équivalent du baccalauréat, permet d'entrer à l'université.

En Angleterre, le terme « *public school* » désigne une école privée dont le recrutement n'est pas limité par des restrictions géographiques ni religieuses, mais par des frais généralement très élevés. Le terme renvoie à des écoles très anciennes et prestigieuses. Récemment, ce terme a évolué pour désigner plus spécifiquement des écoles privées pour des élèves âgés de treize à dix-huit ans.

¹³ *General Certificate of Secondary Education* : équivalent du brevet des collèges.

¹⁴ Institut d'études qui offre une éducation jusqu'au niveau du bac : *CGE advanced level*, surtout pour les élèves dont l'établissement n'avait pas de *sixth form*.

Exemple : Eton College est une école pour garçons fondée en 1440 par le roi Henri VI d'Angleterre, située à Eton dans le Berkshire près du château de Windsor, à quarante kilomètres à l'ouest de Londres. École élitiste et très coûteuse, occupant des locaux historiques, parmi lesquels on compte une remarquable chapelle gothique, *public school* attirée de la famille royale d'Angleterre, Eton bénéficie d'un système de bourses développé, pour en faciliter l'accès aux élèves moins fortunés. L'ancienneté de l'école est reflétée par de nombreuses traditions, dont l'uniforme spécifique porté par les élèves. Par ailleurs, des liens étroits unissent Eton à l'université de Cambridge, que rejoignent la majorité des anciens étudiants d'Eton.

• Être « *teacher* » en Angleterre : « des enseignants au mérite mesuré »¹⁵

Les enseignants du premier, mais aussi du second degré, se distinguent fondamentalement de leurs collègues français. En réalité, ce ne sont pas des fonctionnaires : ils ont un statut qui les rapproche des employés et des cadres traditionnels du secteur privé.

Pour trouver un emploi ils doivent répondre à des annonces qui sont publiées par les établissements et se présentent à un entretien à l'issue duquel ils sont retenus ou pas. Ils ont quasiment une obligation de résultats, tant vis-à-vis de celui qui les a recrutés, que devant les parents d'élèves. Cela a pour conséquence que les enseignants anglais sont très impliqués dans la vie de leur établissement : « les enseignants demeurent présents dans la vie de leurs élèves bien après la fin de la classe grâce au système de tutorat qui leur confère un rôle de conseiller et de médiateur auprès des enfants et de leur famille au-delà des portes de l'école »¹⁶.

De plus, tous les maîtres sont désignés comme des « *teachers* » (professeurs), qu'ils enseignent dans le primaire ou le secondaire. Ils ne sont recrutés que s'ils ont obtenus une qualification professionnelle : le *Qualified Teacher Status*. Ce diplôme s'acquiert par une formation théorique et pratique de trois à quatre ans après l'équivalent du bac (*A-Level*) dans ce que l'on appelle des « *Institute of Education* »¹⁷. Une autre filière existe : obtenir une licence universitaire, puis effectuer une spécialisation d'un an dans un *Post Graduate Certificate*

¹⁵ « L'école en Angleterre », Cahiers pédagogiques, n° 434, p. 57.

¹⁶ Sarah Bagshaw, chargée de projet au British Council, Agence britannique internationale chargée des échanges éducatifs et des relations culturelles.

¹⁷ L'Institut est le plus grand fournisseur de formation des enseignants à Londres, et offre une gamme d'itinéraires de formation des enseignants, en liaison avec plus de 100 écoles partenaires et les collèges.

of Education. Pour autant, quelle que soit la filière choisie, les futurs enseignants ne passent pas de concours.

Enfin, le chef d'établissement, qui est à la fois employeur et directeur¹⁸ de toutes les personnes qui travaillent dans l'école, organise son établissement comme il le désire, il ne dispense pas de cours, et s'occupe uniquement des tâches administratives, de la tenue des programmes et des horaires : on l'appelle le « manager ».

Les Accords du Touquet (2003) ont été signés entre la France et l'Angleterre, et ont consacré, consolidé différentes actions de coopération éducative. Ce nouvel essor s'est encore trouvé renforcé lors de la visite d'État de la reine Elizabeth à Paris, venue lancer officiellement les festivités de l'Entente cordiale (1904-2004). Ces accords ont été renouvelés à Paris en 2006, et ils sont l'occasion d'intensifier les coopérations prioritaires pour les deux pays, comme l'apprentissage des langues vivantes dès le plus jeune âge, la mobilité et l'insertion professionnelle des jeunes dans un espace européen.

Les Accords de Paris (2006) ont, à la suite de ceux du Touquet, pour ambition de développer les échanges dans toutes les voies de l'enseignement scolaire. Trois domaines sont privilégiés : la formation des enseignants et des personnels d'encadrement, les partenariats scolaires, les échanges sur des thèmes d'intérêt commun.

3.3 Le système éducatif italien

L'Italie est un pays à la fois très attaché aux traditions familiales et culturelles, et tourné vers l'avenir, à l'image de ses voisins européens. C'est un pays neuf¹⁹, comportant 58 millions d'habitants, avec une Constitution républicaine depuis 1948, administrativement divisé en régions, elles-mêmes divisées en provinces puis en communes.

Une loi récente (2003) a dessiné les contours du « nouveau système d'instruction et de formation », mettant en place non seulement un système de formation « classique », mais aussi une formation professionnelle et d'apprentissage en alternance.

• La loi de réforme de l'école du 28 mars 2003

Depuis 1999 en Italie existe l'*obbligo formativo* : c'est l'obligation d'arriver après la *licenza média* (le brevet) à un diplôme ou à une

¹⁸ Mémoire 2006, IUFM Créteil.

¹⁹ L'unité italienne date de 1861.

qualification professionnelle, ou de fréquenter les activités formatives jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Il est possible d'intégrer différents parcours de formation : le système d'instruction supérieure, le système de formation professionnelle, l'apprentissage. Des passerelles existent entre les filières de formation, mais après dix-huit ans, les élèves ne sont plus tenus de satisfaire à l'*obbligo formativo*. La loi de 2003 prévoit onze à douze années d'études obligatoires jusqu'à dix-huit ans, tous les élèves ont le droit, mais aussi le devoir, de fréquenter l'école jusqu'à dix-huit ans.

D'après cette loi, le système éducatif italien comprend une école de l'enfance (non obligatoire), dont la durée est de trois ans et où les enfants peuvent être inscrits à partir de deux ans et demi. Le premier cycle (obligatoire) se déroule sur huit ans et se partage entre l'école primaire (cinq années) et l'école secondaire (trois années). Ce cycle se termine par un examen final.

À la suite de ce premier cycle, les élèves peuvent choisir de poursuivre leurs études à l'école supérieure (formation classique gérée par l'État²⁰) ou dans une formation professionnelle, qui alterne travail et formation (gérée par les régions²¹).

• L'alternance école / travail

Compte tenu de la différenciation positive donnée à l'apprentissage dans la réforme du système éducatif italien, c'est une voie encouragée d'accomplissement du droit / devoir d'éducation et de formation. Les régions ont une large compétence dans le domaine de la formation professionnelle, elles sont responsables de la définition des qualifications. Pour autant, l'État, en accord avec elles, établit les standards minimums de qualité que tous les parcours doivent posséder, afin de garantir une validité de caractère national.

L'alternance école / travail s'adresse aux élèves du deuxième cycle (lycées, instituts techniques, professionnels et artistiques) qui ont quinze ans, et ne correspond pas à un sous parcours. Elle est au contraire une modalité d'étude aussi bien dans la filière des lycées que dans le système d'enseignement et de formation professionnelle, pour permettre aux jeunes d'acquérir non seulement des connaissances

²⁰ Ministère de l'Instruction, de l'Université, et de la Recherche.

²¹ Les compétences exclusives des régions : l'article 117 de la Constitution attribue aux régions la compétence législative exclusive sur le système de l'instruction et de la formation professionnelle. Il fait respecter les niveaux de prestation établis par l'État, ainsi que les liens avec l'UE. Les niveaux de prestation que les régions doivent garantir comprennent le respect des standards minimum de formation (durée des cours, validité nationale des certifications, respect des critères nationaux de crédits des sujets affectés aux cours).

de base, mais également des compétences qu'ils pourront mettre en pratique sur le marché du travail.

Les parcours en alternance sont conçus, mis en œuvre, suivis et évalués sous la responsabilité de l'établissement scolaire ou de formation, sur la base de conventions spécifiques avec les entreprises, avec leurs associations représentatives, avec les chambres de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture, avec les organismes privés ou publics. La structure de l'alternance relie systématiquement la formation en classe avec l'expérience pratique. En outre, elle tente de mettre en relation l'offre de formation et le développement culturel, économique et social du territoire.

L'apprentissage est un contrat mixte : il existe une véritable relation de travail, et l'entreprise est tenue de fournir au jeune la formation nécessaire pour devenir un travailleur qualifié. L'apprentissage est alors l'outil le plus efficace pour ceux qui ne souhaitent pas suivre les parcours traditionnels. La loi Biagi (2003) a prévu que le contrat d'apprentissage pour les élèves scolarisés leur permet d'être embauchés dans tous les secteurs d'activité. Il a une durée maximale de trois ans et est finalisé par l'obtention d'une qualification professionnelle, qui sera inscrite sur le livret de formation.

Il est possible de passer du système du lycée à celui de l'instruction et de la formation professionnelle et vice-versa. Le thème lié à l'intégration du rapport entre l'école et le travail est toujours présent en Italie. Il comprend plusieurs opportunités éducatives qui valorisent l'expérience pratique et l'étude théorique, à travers les visites des entreprises, les stages, les apprentissages, les apprentissages pendant la période estivale, la simulation-formation d'entreprises, les parcours alternés.

• Exemple : la région du Piémont

« L'atelier école » représente un ensemble de laboratoires artisans d'excellence, présents dans tout le Piémont, qui deviennent des lieux de rencontre et de formation pour les jeunes qui voient une perspective de travail dans l'artisanat de qualité. Cette région a déjà promu, depuis quelques temps, au travers du parcours de l'« excellence artisanale », une campagne publique significative pour l'individuation et la valorisation des entreprises artisanales, typiques et traditionnelles.

Les objectifs que le Piémont pose avec le parcours d'« excellence artisanale » sont nombreux :

- récupérer « les vieux métiers » au travers de la réévaluation des productions qui étaient en voie de disparition ;
- rapprocher les jeunes des activités qui possèdent un contenu élevé de professionnalité ;
- conférer une potentialité d'insertion dans le marché du travail ;
- garantir la continuité dans le temps de l'activité d'entreprise, en consolidant le patrimoine productif de l'artisanat de qualité ;
- innover et étendre la gamme des produits de l'artisanat d'art.

Cette initiative vise à favoriser le développement des niches de productions, orientées vers un marché sélectionné avec la réalisation de produits manufacturés de qualité, en stimulant en même temps la capacité entrepreneuriale des jeunes.

Il existe de fortes disparités régionales qui expliquent en partie les différences que les Italiens ont dans leur rapport avec le système de formation : en Italie du Nord et du Centre, arrêter l'école à seize ans n'est pas discriminatoire, parce que la culture dominante est celle de la petite entreprise. Dans l'Italie du Sud, par contre, c'est l'inverse, il n'a que très peu de possibilités de se mettre à son compte, et l'entrée dans la fonction publique est fortement valorisée.

Pour aller plus loin

- « Voyage autour du système éducatif italien », document réalisé par Maria Grazia Bevilacqua : www.ac-nancy-metz.fr/casnav/primodocs.../sysitalie2.pdf.
- « L'école en Italie », extrait du dossier des *Cahiers Pédagogiques* intitulé : « L'école ailleurs... ».

3.4 Le système éducatif espagnol

L'Espagne est une monarchie parlementaire organisée par la Constitution du 27 décembre 1978. Le pouvoir législatif est assuré par la Chambre des députés (Cortes), le pouvoir exécutif par le président du Gouvernement. Elle est divisée en dix-sept régions, appelées « communautés autonomes » (« *comunidades autónomas* »), qui

peuvent être comparées à des États fédérés, chacune d'elles disposant d'une certaine autonomie.

Selon la Constitution espagnole, le castillan est la langue officielle de l'Espagne. Ainsi, tous les citoyens espagnols doivent la connaître. Dans les communautés autonomes, d'autres langues sont pratiquées : ces langues « co-officielles » sont le catalan, le galicien, le valencien et l'euskarien (langue basque). L'usage de la langue de la communauté autonome, en tant que langue d'enseignement, varie en fonction des politiques linguistiques que chaque communauté met en place.

• **La LOGSE : le système éducatif espagnol actuel**

La loi portant réglementation générale du système éducatif (LOGSE), adoptée le 4 octobre 1990, a complètement réformé le système d'enseignement mis en place en 1970. Sa mise en œuvre a été progressive et s'est achevée au cours de l'année scolaire 2002-2003. Outre cette loi, d'autres textes concernant le domaine de l'éducation ont été adoptés, notamment la loi organique sur la réforme universitaire (LRU, 1983) et la loi organique sur le droit à l'éducation (LODE, 1985).

Cette réforme du système éducatif trouve son origine dans les multiples transformations (sociales, techniques, économiques, politiques et culturelles) qu'a connues l'Espagne et qui ont rendu obsolète l'ancien système éducatif. Il a fallu construire un nouveau projet, plus conforme aux exigences d'une société démocratique et plurielle, ouverte et engagée dans le processus d'intégration de l'Union européenne. Cet engagement place l'Espagne dans un système de concurrence, de mobilité, et de libre circulation qui exige que les études et les diplômes s'adaptent et puissent être homologués dans le cadre de l'Union européenne.

Concrètement, la réforme a étendu l'enseignement obligatoire et gratuit jusqu'à l'âge de seize ans, et mis en place une nouvelle politique des programmes.

• **L'organisation de la scolarité**

L'éducation en Espagne est obligatoire de six à seize ans et se divise en deux niveaux : l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Pour autant, les enfants peuvent être scolarisés avant l'âge de six ans.

L'enseignement préscolaire (*Escuelas de educación infantil*) couvre les six premières années de l'enfance, dans le cadre d'une organisation en deux étapes de trois ans chacune. Cet enseignement est gratuit. Même non-obligatoire, la fréquentation des établissements préscolaires reste relativement élevée (15,6 % pour les enfants de moins de 3 ans, 95,9 % à 3 ans, et 100 % pour les enfants âgés de 4 et 5 ans).

L'enseignement primaire (*Educación Primaria*) dure six ans et est réparti en trois cycles de deux ans correspondant aux âges de six à huit ans, de huit à dix ans, et de dix à douze ans.

Son objectif principal est de donner aux élèves une éducation de base : acquisition des moyens d'expression orale, de la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul ainsi que des capacités minimales pour pouvoir s'adapter à son environnement. Cet enseignement est obligatoire. Un maître pour chaque classe dispense l'enseignement de l'ensemble des matières, excepté la musique, l'éducation physique et les langues étrangères.

L'enseignement secondaire (*El Instituto*) est organisé de la manière suivante : à l'âge de douze ans, les enfants accèdent à l'école d'enseignement secondaire. Les quatre premières années sont appelées : « *Educación Secundaria Obligatoria* » (ESO). L'ESO constitue une étape obligatoire et gratuite comportant quatre années d'études réparties en deux cycles de deux ans, le premier de douze à quatorze ans (ESO1), le second de quatorze à seize ans (ESO2). Cet enseignement permet de mettre le système éducatif espagnol au même niveau que ceux des autres pays de l'UE. À la fin de cette section, les adolescents peuvent quitter le système scolaire. À cette étape, les élèves obtiennent un certificat.

Pour la plupart de ceux qui choisissent de rester à l'école, ils suivront ensuite deux années d'études qui les amèneront au *bachillerato*, qui constitue la dernière étape de l'enseignement secondaire, et il n'est pas obligatoire. Les quatre filières que sont : les arts, les humanités, les sciences naturelles et la santé, les sciences et la technologie permettent une préparation spécialisée des élèves. Ceux-ci peuvent, à l'intérieur de ces cursus, choisir différents itinéraires. Ce niveau scolaire donne accès aux études supérieures.

Les programmes de garantie sociale

Ils représentent une solution pour les élèves âgés de seize à vingt et un ans qui n'ont pas atteint les objectifs de l'ESO et qui n'ont pas obtenu de diplôme académique ou de titre professionnel. Ils offrent un parcours individualisé de formation d'une durée de six mois à deux ans, afin de les préparer à la vie active. Ces programmes de formation sont destinés à améliorer les connaissances générales des jeunes, pour qu'ils acquièrent les capacités requises pour l'exercice des métiers ou la réalisation des travaux déterminés. L'objectif principal est l'insertion professionnelle ou la réinsertion scolaire des jeunes. Certains modules sont compatibles avec un contrat de travail.

Deux organismes coordonnent l'action éducative sur l'ensemble du pays : la Conférence sectorielle de l'éducation (organe regroupant l'État et les communautés autonomes pour maintenir une certaine cohésion entre l'action du gouvernement et celle des différentes communautés) et le Conseil scolaire de l'État (institution collégiale qui réunit les différents secteurs intervenant dans le domaine de l'enseignement scolaire, afin de discuter et de conseiller le gouvernement au sujet de son action éducative).

• Un haut degré de décentralisation

L'État garantit l'égalité des citoyens face à l'éducation, définit la structure des cursus scolaires et pose les grands principes et les grandes orientations de l'enseignement. Les communautés autonomes participent activement à ce service public : elles jouent un rôle primordial, en appliquant les lois nationales et en déclinant la politique éducative sur leur territoire.

Le ministère dispose du pouvoir de légiférer et d'imposer une réglementation commune à toute l'Espagne. Mais les communautés peuvent également légiférer pour compléter les textes nationaux, et se chargent de la gestion fonctionnelle du système éducatif de leur région. Le financement du système revient aux communautés, qui perçoivent une enveloppe financière de la part de l'État. Ainsi, les régions assument 85 % des dépenses publiques en matière éducative. L'ossature des programmes est définie par le ministère. Les départements de l'éducation des exécutifs régionaux adaptent ce

schéma général aux spécificités locales. Cette pratique prend tout son sens dans les communautés dotées d'une langue propre. De la même manière, 99 % du personnel contribuant au fonctionnement du service public de l'éducation (enseignants et non-enseignants) dépend des communautés autonomes.

Le calendrier scolaire officiel n'est pas mis en place par l'État, mais par chaque communauté autonome, selon les normes minimales. Le même calendrier doit être en vigueur pour toutes les villes, villages et zones relevant de la même communauté autonome. En outre, l'organisation de l'année scolaire varie selon le niveau. Pour les écoles maternelles, l'année scolaire débute la première semaine de septembre et se termine la dernière semaine de juillet, avec une semaine de vacances à Noël et à Pâques. Pour l'enseignement primaire, les vacances sont fixées de septembre à juin.

La spécificité majeure du système éducatif espagnol réside en sa forte décentralisation, conséquence directe de l'organisation administrative du pays.

3.5 Le système éducatif suédois

La Suède est un pays très décentralisé qui a donné aux municipalités et aux comtés²² un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique éducative. Les 290 municipalités suédoises ont la responsabilité de la mise en œuvre des activités scolaires au sein du cadre fixé par le Parlement (*Riksdag*) et le Gouvernement (*Regeringen*), qui fixent les objectifs fondamentaux. Le système scolaire suédois est porteur de l'idéal égalitaire caractéristique de l'ensemble de la société suédoise. La loi²³ qui régit l'école indique que « tous les enfants et jeunes adultes indépendamment du genre, de l'origine et de la situation sociale, doivent avoir un accès égal à l'éducation au sein du système éducatif national ».

Depuis le 1^{er} octobre 2008, trois agences publiques s'occupent de l'enseignement :

- L'Inspection nationale des établissements scolaires (*Skolinspektionen*) supervise les écoles de l'ensemble du pays et évalue leur qualité par des inspections régulières. Elle veille, depuis l'adoption de la loi « interdisant la discrimination et autres traitements dégradants envers les enfants et les élèves des écoles », au respect des dispositions de cette loi (2006) ;

²² La Suède est divisée en 21 comtés (« *län* » en suédois). Les comtés regroupent environ 290 communes.

²³ La loi régissant l'École : *skollagen*, 1985 : 1100.

- la Direction nationale de l'enseignement scolaire (*Skolverket*) assure l'information et la diffusion des connaissances en matière d'éducation ;
- l'Agence nationale pour l'enseignement spécial (*Specialpedagogiska skolmyndigheten*) assure aux enfants adolescents et adultes handicapés les mêmes possibilités de développement et d'éducation qu'aux autres.

• Le système actuel

L'enseignement obligatoire est constitué des neuf années d'études de l'école de base dite « *grundskolan* », qui comprend l'école élémentaire et secondaire et qui concerne tous les enfants de sept à seize ans. En pratique, l'école est gratuite pour tous, et des efforts sont mis en œuvre pour que l'enseignement soit qualitativement équivalent sur tout le territoire. Ainsi par exemple, les programmes et la notation sont uniformes durant les neuf années couvertes par l'école obligatoire (les programmes de l'enseignement obligatoire primaire et secondaire ont une valeur nationale).

Outre l'école « ordinaire », l'enseignement obligatoire accueille les enfants handicapés mentaux (*särskola*), les enfants sourds, malentendants, atteints de troubles graves du langage ou de déficiences de la vue associées à d'autres handicaps, dans des écoles spéciales.

Entre un et six ans, c'est le *forskolan* : l'enfant est pris en charge par les centres d'éducation préscolaires, dont la dernière année est une année de transition vers l'enseignement obligatoire. Cette étape est facultative, mais chaque commune se doit d'offrir la possibilité aux parents d'y placer leurs enfants. *Forskolan* est régi par la loi sur l'école (1985), qui précise que ce moment de la scolarité a pour but d'instruire et de socialiser les enfants par le jeu. À l'automne 2005, 77,5 %²⁴ des enfants de un à cinq ans étaient inscrits à l'école maternelle : beaucoup de communes ont plafonné des droits mensuels, et l'école maternelle est gratuite pour les enfants qui y viennent moins de quinze heures par semaine.

Entre six et sept ans, la « classe préparatoire » est destinée à stimuler le développement des enfants et à constituer la base de leur scolarité future. Presque tous les enfants fréquentent cette classe préparatoire facultative, dès l'âge de six ans, ce qui correspond finalement à une scolarité obligatoire de dix ans.

²⁴ Institut suédois d'information, 2007, www.sweden.se.

Entre sept et seize ans, les élèves entrent au *grundskola* : les horaires nationaux précisent le nombre minimum d'heures à consacrer à chacune des matières enseignées : suédois, anglais, mathématiques, sciences physiques et naturelles, éducation civique, étude des religions, arts et travaux manuels, éducation physique et éducation à la santé. Il est à noter qu'élèves, enseignants et parents se réunissent régulièrement, lors d'entretiens approfondis, pour évaluer les progrès réalisés par les enfants dans leurs parcours. Il n'y a pas de notes officielles avant le semestre d'automne de la huitième année (passable, bien, très bien). Pour entrer au lycée, la note passable est exigée en suédois, mathématiques et anglais : 90 % des élèves satisfont à ces conditions.

Entre seize et vingt ans : le lycée, *gymnasieskolan* : tous les élèves ayant achevé leurs neuf ou dix années d'enseignement obligatoire ont le droit d'entrer au lycée. Il est facultatif et gratuit, le cycle dure trois ans et 98 % des élèves y poursuivent leurs études. Les élèves ont le choix entre dix-sept filières : arts, enfance et loisirs, énergie, artisanat, industrie, médias, sciences humaines..., qui proposent une formation générale permettant l'accès aux études supérieures. Enfin des programmes individuels, destinés à préparer les élèves ayant pris du retard à rejoindre un programme national, sont également proposés.

• Les différents types d'écoles

Il existe en Suède trois types de régimes gouvernant l'école : elle peut être publique, autonome ou privée.

Les écoles publiques reposent sur le financement des communes : les municipalités sont responsables de la mise en œuvre des activités éducatives au sein du système scolaire. L'offre des différentes formations et des programmes est ainsi déterminée en fonction des besoins locaux et dépend des choix des élèves. Les municipalités reçoivent une subvention générale de l'État pour l'éducation, qui complète les recettes fiscales de la commune et qui vise à réduire les disparités entre les communes. Les communes répartissent ensuite les crédits entre les écoles dont elles ont la responsabilité.

Les écoles autonomes ne sont organisées ni par la commune ni par l'État, mais par une personne physique ou morale. Ces établissements

doivent être validés par la Direction nationale de l'enseignement scolaire, selon les mêmes lois nationales que les établissements publics. Depuis 1992, le nombre d'établissements indépendants a augmenté. Aujourd'hui 20 % des lycéens fréquentent un établissement autonome : 10 % d'entre eux²⁵ ont une orientation confessionnelle et 6 % suivent la méthode Steiner-Waldorf²⁶.

Les écoles privées se sont multipliées en Suède, et le choix de l'école est considéré comme un droit. Elles doivent être agréées par l'Inspection nationale des établissements scolaires et se conformer aux programmes d'enseignement et plans d'études nationaux.

• Un projet de réforme pour 2011

À la suite des élections de 2006, un nouveau gouvernement a été mis en place et a annoncé sa volonté de réformer le système éducatif. Le projet de réforme concerne la loi qui régit l'école, les programmes et le système des notes. Ces transformations, si elles sont validées par le Parlement, entreront en vigueur en 2011. Déjà certains changements ont été mis en place concernant le fonctionnement du lycée. En 2009, le ministère a lancé une période d'essai pour des classes « spéciales » permettant aux élèves qui ont le niveau de se perfectionner dans des matières scientifiques ou littéraires, en suivant des cours à l'université pendant leur scolarité.

Parmi les changements ayant suscité débat, le système de notation, qui comprend quatre paliers d'évaluation : très bien (*Mycket Val Godkant* ou MVG), bien (*Val Godkant* ou VG), passable (*Godkant* ou G) et insuffisant (*Icke Godkant* ou IG). Pendant la scolarité de base, seules les notes MGV et VG peuvent être attribuées, et les élèves ne sont vraiment notés qu'à partir du collège. La question de la nécessité de mettre des notes aux élèves a fait l'objet d'un long débat en Suède, un certain nombre d'enseignants estimant que les « notes » allaient à l'encontre du développement d'un esprit solidaire.

Pour autant, le Gouvernement devrait mettre en place un nouveau système d'évaluation entre 2010 et 2012 : le système à quatre échelons serait remplacé par un système à six échelons, plus une septième indication lorsque l'élève n'a pu être noté. Les notes de A à F indiquent que la matière est validée, F signifie insuffisant. Les notes

²⁵ www.sweden.gov.se.

²⁶ « Accueillir chaque enfant comme une personne unique » : www.steiner-waldorf.org.

seraient attribuées à partir de la sixième année, alors qu’aujourd’hui ils ne sont notés qu’à partir de la huitième année.

De 1842, date de l’instauration de l’école primaire publique en Suède, à 2006, année de l’entrée en vigueur de la nouvelle loi « interdisant la discrimination et autres traitements dégradants envers les enfants et les élèves des écoles », la même logique a toujours prévalu : tous les enfants doivent être traités sur un pied d’égalité.

3.6 Le système éducatif finlandais

La Finlande est un petit pays de cinq millions d’habitants fortement engagé dans l’Europe. Son école mérite le détour. « Un succès » : telle est la conclusion d’une vaste étude comparative menée en 2000 et 2003 sur le système éducatif de trente pays membres de l’OCDE, ainsi que de onze autres pays : le « Programme de l’OCDE pour le suivi des acquis des élèves » (PISA).

La Finlande en tête de l’enquête PISA

Ce programme international pour le suivi des acquis des élèves porte sur la comparaison des acquis scolaires des jeunes de quinze ans, en lecture et orthographe, en mathématiques et en sciences naturelles. Les jeunes élèves finlandais se sont vus attribuer la première place du classement pour la lecture et l’orthographe, le calcul et les sciences naturelles ; et pour l’aptitude à la résolution de problèmes, ils se sont retrouvés à très peu de chose près en seconde position derrière les Coréens.

Le parcours scolaire du petit Finlandais commence par son entrée à l’école primaire à l’âge de sept ans. Avant six ans, la scolarisation s’accomplit entre jardins d’enfants et classes préparatoires des écoles fondamentales. Gratuit et applicable à toute la classe d’âge correspondante, le cycle d’enseignement qui s’ensuit dure neuf ans : c’est « l’école fondamentale » pendant laquelle il n’y a pas de sélection et à l’issue de laquelle les élèves peuvent intégrer le second degré. Tout Finlandais est tenu de fréquenter l’école jusqu’à 17 ans, ou jusqu’à achèvement du cycle d’enseignement de base²⁷.

L’élève se sent à l’école comme chez lui : l’école est un lieu de vie où les espaces de travail sont vastes. L’accent est mis sur le fait qu’aucune

²⁷ École fondamentale.

sélection ne doit avoir lieu au cours de la scolarité obligatoire. Les apprentissages initiaux se font sans contrainte excessive, avec le souci constant de stimuler, de motiver, d'être à l'écoute. Un enfant montrant des dispositions particulières apprendra à lire précocement, inversement, avec l'accord des parents, les professeurs peuvent garder un enfant s'il apparaît qu'il n'est pas prêt pour la lecture. Les redoublements et les abandons sont ainsi extrêmement rares, et les élèves nécessitant un enseignement adapté en raison d'un problème d'apprentissage, même mineur, d'un retard de développement, d'un handicap ou encore d'une maladie, peuvent être accueillis dans des structures d'éducation spéciale, qui sont, dans la mesure du possible, rattachées à l'éducation classique. La Finlande respecte intensément les savoirs, mais elle met véritablement au centre les individus auxquels elle veut les faire acquérir.

Tout au long de l'école fondamentale (sept à treize ans), le cursus est le même pour tous. Après, des matières optionnelles sont introduites, différentes selon les établissements, et chaque collègue peut ainsi mettre en avant telle ou telle option : éducation physique et sportive, technologies, musique... L'élève peut aller jusqu'au bout de son objectif en développant lui-même son cursus scolaire en fonction de ses intérêts, de ses capacités, de ses projets de poursuite d'études. Les établissements collaborent, et il est possible de compléter son cursus ailleurs que dans l'établissement où l'on est inscrit. Les cours proposés répondent véritablement aux besoins des élèves : un élève qui ne s'intéresserait pas à une matière particulière n'est pas forcé de suivre un cours qui ne lui plaît pas. Il existe un réel souci pour le bien-être de l'élève, pour lui épargner des charges de travail, de la fatigue inutile et respecter son rythme biologique : les séquences de cours sont limitées à 45 minutes et entrecoupées de plages de repos de 15 minutes pendant lesquelles les élèves sont libres, entre autres activités, de discuter dans des salles de repos, de se connecter sur les ordinateurs mis à disposition...

Les élèves appellent professeur, instituteur ou tuteur par leur prénom, sans y voir un manque de respect. Les règles de discipline sont souples : un téléphone qui sonne, un élève qui murmure, n'est pas considéré ici comme une marque de non-respect, comme de l'impolitesse. L'une des priorités des enseignants est de mettre l'élève

en confiance, de s'ouvrir à la communication, aux échanges et être disponible pour répondre aux besoins des élèves en difficulté. Même si chacun a un titre au sein de l'éducation, la hiérarchie est pratiquement inexistante, l'environnement est décontracté. Les relations entre les professeurs et les élèves sont empreintes d'une grande familiarité, mais également d'un profond respect. Du jardin d'enfants au lycée, les professeurs sont disponibles et accessibles.

Le système repose sur la confiance, le plaisir d'enseigner et la coopération entre tous les acteurs. Les enseignants finlandais sont à l'écoute et donnent aux élèves le temps qu'il faut pour apprendre, aidés en cela par une formation continue au plus près des approches nouvelles en pédagogie, en didactique, en psychologie. Leur rôle dans la réussite de tous est primordial : ils sont considérés de manière extrêmement positive par la société finlandaise.

• **Un apprentissage par l'action : « plus d'apprentissage que d'enseignement »**

Dans les salles de classe, les enfants arrêtent d'un commun accord avec les enseignants les objectifs hebdomadaires et choisissent les devoirs qu'ils accompliront ensuite au rythme qui est propre à chacun. Dans le même temps, les autres groupes se succèdent dans les ateliers où ils se consacrent aux travaux pratiques, mettant ainsi en œuvre ce qu'ils ont appris par ailleurs en classe. Chaque groupe passera une semaine à tour de rôle à l'atelier d'imprimerie, afin d'y réaliser, notamment, un petit journal spécifique à sa classe.

Les élèves sont ici réellement acteurs de leurs apprentissages, le professeur est un guide, il lui est demandé de créer des situations d'apprentissage et non de délivrer des cours magistraux. Il est ainsi d'usage de circuler dans la salle de classe à la recherche d'informations, d'aller demander conseil au professeur et de travailler avec les autres élèves²⁸.

Exemple

« Cours d'histoire (20 élèves, 14 ans environ) : les élèves sont assis sur des tapis de sol, assistent au gymnase à une saynète jouée par une troupe amateur ; il s'agit d'un épisode de la Seconde Guerre mondiale mettant aux prises Serbes et Croates. Les élèves

²⁸ Marie Vial, professeur de français, lycée franco-finlandais, Helsinki, citée par Paul Robert dans *La Finlande. Un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite*, éd. ESF, coll. « Pédagogies », 2008 ; nouvelle éd. 2009.

applaudissent puis, après quelques explications et consignes du professeur, se répartissent par groupes pour noter sur des feuilles de papier leurs impressions et leurs réflexions, par écrit ou de façon imagée. »²⁹

Il ressort de ce zoom sur l'enseignement en Finlande que celle-ci est l'un des pays au monde où les inégalités sont les mieux corrigées par l'éducation³⁰, et où les élèves ont un sentiment d'eux-mêmes très positif par rapport aux apprentissages. Comme le dit Najat Ouakrim-Soivio, directrice du lycée franco-finlandais³¹, « Nous pensons que chaque enfant est un individu. Dans notre système, notre valeur de l'éducation, ce n'est pas noter ce que les élèves n'ont pas réussi, mais par contre noter ce qu'ils ont bien fait. »

Pour aller plus loin

- « L'école ailleurs... », dossier des *Cahiers pédagogiques*, la Finlande.
- Paul Robert, *Un modèle éducatif pour la France ? Les secrets de la réussite*, éd. ESF, coll. « Pédagogies », 2008 ; nouvelle éd. 2009.

²⁹ Extrait de *L'éducation en Finlande : les secrets d'une étonnante réussite*, Paul Robert, 2008.

³⁰ Source : enquête PISA.

³¹ Extrait du dossier des *Cahiers pédagogiques* « L'école ailleurs... ».